

NOUVEAUTES !

CHAUFFAGE DE LA SALLE DES SPORTS :

Les travaux d'amélioration du chauffage à la salle des sports sont terminés. Ils ont été réalisés par les entreprises VILLARD/CHAURY pour la partie plomberie et JAFS AUTOMATION pour la partie électricité. Le confort d'utilisation de la salle devrait être nettement amélioré !
La mise en route ainsi que le réglage seront pilotés de la mairie, en fonction des différentes utilisations.



INSTALLATION DE GARAGES A VELOS :

Des supports pour garer les vélos ont été installés à la salle des sports Saint Roch, à l'école publique, dans la cour près de la nouvelle épicerie et à proximité de l'école privée. Alors n'hésitez plus, prenez vos 2 roues !



ACCESSIBILITE EGLISE :

Dans le cadre de la réglementation relative à l'accessibilité des bâtiments publics, une bande podotactile sera installée sur le haut de l'escalier, des « sécurimarches » seront posées sur les nez de marche.

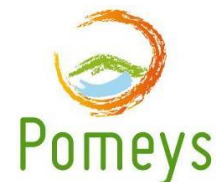
A l'extérieur une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite sera matérialisée le long du mur de l'église.

AGENDA

8 novembre : AG Comité des Fêtes et Concours de belote du Club Etoile du Soir
21 novembre : Mini concours Club Etoile du Soir
24 novembre : Téléthon
13 décembre : Fête de Noël APEP/OGEC
20 décembre : Après-midi remise des colis du CCAS
12 janvier : Vœux de la municipalité
→ **DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE** : Vendredi 17 janvier 8h00 à 12h00 et samedi 18 janvier 8h00 à 12h00 au local technique.

L'équipe info vous souhaite bonne lecture

MAIRIE DE POMEYS - 04.78.48.42.25 - mairie.pomeys@cc-mdl.fr



« *Pomeys infos* »
Octobre 2019

Activités de Loisirs Sans Hébergement



Du 22 au 26 juillet 2019, le centre de loisirs a accueilli une moyenne de 40 enfants par jour à la salle St Roch. Malheureusement, nous avons été contraints de refuser des inscriptions sur certaines journées déjà complètes. Le thème présenté cette année était la transmission du savoir-faire. Toutes ces activités ont été encadrées par des animateurs du Centre Socio Culturel des Hauts du Lyonnais dont le professionnalisme a de nouveau été très apprécié. Les repas de midi étant toujours préparés par Emilien, notre restaurateur du village.

Le Groupe de Parents bénévoles.

MONTS PANIER LOCAL...

L'épicerie ouvrira prochainement sous l'enseigne PROXI. Nous souhaitons à Vanessa une bonne installation. Venez découvrir ce bel espace de vente beaucoup plus grand. Vanessa saura vous conseiller et vous guider.



ECLAIRAGE PUBLIC

Après avoir fait les modifications techniques dans les armoires électriques, l'extinction de l'éclairage public sera effective d'ici la fin de l'année.
Horaires d'extinction : 23h30 à 5h30 sur toute la commune.
Le centre du village restera éclairé le vendredi et le samedi soir.

C'EST LA RENTRÉE

Depuis quelques semaines, les enfants ont repris le chemin de l'école.
A l'école privée St Exupéry, Myriam ALLEGRO, directrice et enseignante des Grande Section et CP et Marjorie CELLIER pour les Petites et Moyennes Sections, aidées de Valérie RAGEYS et Alexandra AZOUAOUI.
A l'école publique, Cécile THOMAS, directrice et enseignante des CM, en collaboration avec Sylvie ODIN, enseignante des CE.
Cette année, les effectifs sont en hausse sur les deux écoles. On compte 81 enfants. Ce qui entraîne également une nette augmentation de repas servis à la cantine.

C'EST LA RENTRÉE AUSSI ...

... pour les associations.
L'automne est la période des inscriptions sportives, culturelles...
Si ce n'est déjà fait, vite il est encore temps, de vous inscrire.



Venez nombreux pour les supporter au stade de La Neylière

RECYCLAGE

Un bac de collecte pour bouchons, cartouches d'encre usagées, téléphones portables usagés avec leur batterie, les câbles électriques et les tours d'ordinateurs, les livres (romans, BD, livres jeunesse...) a été installé à la mairie. Le produit du recyclage de ces récoltes est destiné à l'association « Vole, Papillon d'amour » qui soutient Maxence et des enfants gravement malades.

BRULAGE A L'AIR LIBRE

ARRETEZ DE VOUS ENFLAMMER !



Pour mieux respirer NE BRULER PAS vos déchets.

QUI PRATIQUE LE BRULAGE A L'AIR LIBRE ?

On recense 3 grandes catégories de brûleurs de déchets :

- ☞ les particuliers
- ☞ les professionnels
- ☞ les agriculteurs

LES SANCTIONS APPLICABLES :

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire est chargé de faire respecter dans sa commune, les dispositions du **règlement sanitaire départemental (RSD)**, notamment l'interdiction du brûlage des déchets verts ménagers et assimilés.

Le non-respect d'un RSD, et notamment de l'interdiction du brûlage à l'air libre, constitue une infraction pénale constitutive d'une contravention. La sanction applicable est une amende qui peut aller jusqu'à **450 €**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air... cause 42 000 décès prématurés par an, réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie, est à l'origine de maladie ou d'insuffisance respiratoire.

Pour les déchets verts, des solutions existent : le compostage individuel, le broyage des végétaux et la collecte en déchetterie.

Pour rappel, 3 déchetteries à votre disposition dans le secteur :

- St Martin en Haut,
- Chazelles sur Lyon,
- Montrottier.

SOYONS RESPONSABLES ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT !